

**DÉLIBÉRATION N°2020-21_137
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 8 juillet 2021

4- Affaires financières

Point 4.5 – Propositions de remises gracieuses

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 1
Membres présents : 20 Membres représentés : 8 Total : 28	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 193 ;

VU le code de l'éducation, notamment son article R. 719-89.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions de remises gracieuses annexées.

Besançon, le 12 juillet 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe n° 4.5 « Tableau récapitulatif des propositions de remises gracieuses »

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
1 RUE GOUDIMEL
25000 BESANCON

RECOURS GRACIEUX
CA DU JEUDI 8 JUILLET 2021

Nom / Prénom	montant dû	montant payé	montant proposé
A	4 245,56	0,00	4 245,56
B	540,00	270,00	270,00
C	1 504,03	0,00	1 504,03
D	329,00	0,00	329,00
TOTAL	6 618,59 €	270,00 €	6 348,59 €

L'agent comptable



Miguel ORTIZ

06/07/21

05/07/2021